



Litige - prestation non livrée

Par Marenso

Bonjour, j'ai un besoin urgent concernant la problématique énoncée ci-dessous :

Il y a 6 mois j'ai rencontré un potentiel client qui avait besoin précis dans le digital. J'ai tout de suite accepté la prestation. Nous n'avons pas signé de contrat, j'envoie simplement les factures chaque mois (renouvelable sur 6 mois).

Or j'ai rencontré beaucoup de problématiques sur ladite prestation :

- Des informations produits qui ont changées tout au long de nos 6 mois de collaboration (produits à mettre en ligne, prix, stratégie ?..)
- Des bases de données non complètes, inutilisables sans repasse, des photos manquantes et aucune information quant aux stocks
- Une gestion des tâches qui m'ont été attribuées en dehors de mon scope initial
- Une pression qui n'a pas respecté le cadre de la collaboration avec une free-lance
- Des systèmes de communication ne favorisant pas l'échange professionnel
- Et plus globalement, aucun organisation au sein de l'entreprise

Pour ma part, je ne m'attendais pas à ce que la mission soit aussi longue est compliquée. Je ne suis pas arrivée à livrer la prestation demandée.

Donc concrètement, sur ma facture j'énonce les missions à réaliser, certaines ne sont pas livrées.

Etant donné les difficultés rencontrées, j'ai envoyé un mail signifiant que j'arrêtais la prestation (deux semaines avant la date de fin convenue).

Cependant, peut-il se retourner contre moi ? Si oui quelles sont les poursuites juridiques qu'il peut mettre en place ? Et que puis-je faire pour me protéger ?

Je n'ai pas souscrit à une assurance civile professionnelle (oui, j'ai été très naïve).

Merci pour votre réponse !